



À LA MAUVAISE GESTION « CONTACT À RISQUE »

Jeudi 22 octobre 2020 le verdict est tombé, le **centre de détention de Tarascon est un CLUSTER !!!** Pas moins de 9 agents ont été testés positif au Covid-19, soit plus de 6% du corps d'encadrement et d'application (CEA), selon les effectifs réels !!!

Mais que s'est-il passé pour les « contacts à risques » ?! Un **BUG VOLONTAIRE** et **SUBTIL** ou simplement de l'**IGNORANCE** ?!!

Alors que la direction aime bien rappeler verbalement aux agents du CEA, qu'ils ne sont pas sortis de « Saint-Cyr », comment cela se fait-il qu'elle ignore le **PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DE SES CONTACTS RAPPROCHÉS** ?!!

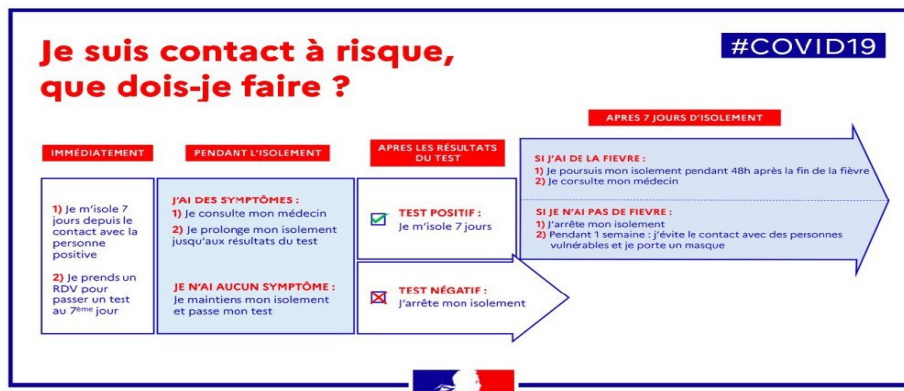
En effet, même si les tests de dépistages ont bien été effectués, la gestion des « contacts à risque » a été quant à elle, **AFFLIGEANTE** et **LAMENTABLE** !!!

Effectivement, 3 agents d'une même équipe, ayant effectuée la nuit du 17 au 18 octobre, ont été dépistés le 21 octobre et déclarés positifs au covid-19 le 22 octobre 2020. Mais aucune mesure n'a été prise envers l'équipe en question, malgré l'alerte lancée par mail à la cheffe d'établissement le 23 octobre 2020 !!!

Pourtant dans cette même équipe de nuit, les agents ont forcément eu des contacts directs avec au moins un cas positif, en face à face, à moins d'1 mètre, ne serait-ce que pour la durée du repas, en faisant au mieux pour respecter les gestes barrières. Ce qui correspond à la définition d'un « **contact à risque** » selon l'Agence Nationale de Santé Publique, et pourtant **AUCUNE** identification des contacts n'a été effectuée, **AUCUN** agent de l'équipe n'a été contacté.

A-t-on omis d'informer le médecin pour effectuer le « contact-tracing » ?!!

Pour rappel, ci-dessous la fiche synthétique des contacts à risques, conformément à l'article 5 du protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés !!!



FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire N'ARRETE PAS de dénoncer le management par la terreur, les humiliations et les moqueries envers les personnels du CD de Tarascon !!! Ce n'est pas la première fois que nous divulguons ces « **agissements** » et ces « **entorses** » à la réglementation, que ce soit à la DISP de Marseille ou au Préfet de Police, lors du conseil d'évaluation, ou par voie de communiqué !!!

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire DÉNONCE à nouveau **pour la énième fois**, la gestion de cet établissement et **QUESTIONNE** : l'explosion des cas positifs parmi les personnels ne serait-elle pas du à cette mauvaise gestion ?

Les agents de catégorie C, qui ne sortent pas des « **Grandes Écoles françaises** » comme « **Saint-Cyr** », ne peuvent que constater qu'il existe sous notre république :

- un principe d'immunité » pour les Directeurs des Services Pénitentiaires (DSP),
- une absence d'égalité de traitement : entre les fonctionnaires, contraire à l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Le Bureau Local